Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 25 (1896)

Heft: 4

Artikel: Histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1039004

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ni tranchée profonde ; mais il a nécessité des murs de soutènement dispendieux ; deux immenses écluses de 220 mètres de long sur 30 de large le terminent. Les travaux ont coûté 200,000,000 de fr.

Le but de ce canal est surtout militaire : il permettra le passage, à l'abri de l'ennemi, des flottes allemandes et leur concentration dans l'une ou l'autre mer. Le commerce en profitera de même, car il fait gagner deux jours de navigation sur la route ordinaire, qui contourne la presqu'île du Danemark par les détroits assez dangereux du Skager-Rak, du Cattégat et du Sund.

La *Russie* parle également de créer des canaux à grande section, dont l'un mettrait en communication la Baltique et la mer Noire à travers les bassins de la Duna et du Dniéper, en utilisant ces fleuves ; un autre joindrait la mer Noire et la mer d'Azov à la mer Caspienne, en profitant de la dépression des deux *Manytsch*, qui suit la limite Nord de la Caucasie.

Terminons par une question politique.

Alors que tout est calme dans les Etats européens, l'empire ottoman se voit plus « malade » que jamais, et cette fois il y a de sa faute. L'antipathie des races y est très vive, comme on sait, et les Slaves, les Grecs, comme les Arméniens, ne supportent qu'avec impatience le joug musulman qui les opprime. Des troubles ont éclaté en Macédoine, en Epire, dans l'île de Candie, surtout en Arménie, où les Turcs et les Kurdes ont exercé des représailles sanglantes ; des massacres d'Arméniens se sont produits jusque dans Constantinople.

Les grandes puissances se sont heureusement mises d'accord pour obliger à des réformes urgentes la Sublime Porte, sollicitée d'ailleurs par le vieil esprit musulman, qui voit à regret s'effondrer son empire quatre fois séculaire en Europe. Et de fait, quelle que soit la sympathie excitée par les Turcs à l'occasion de leur courageuse résistance aux Russes en 1877, on en arriverait à conclure qu'il faut les refouler définitivement dans l'Asie-Mineure, où du moins leur race est en majorité.

Mais alors qui tiendrait leur place en Europe ? Qui dominerait à Constantinople, en Macédoine, en Syrie, en Arménie, en Egypte ? Quelle serait la part des Russes, des Anglais, des Français, des Autrichiens, des Italiens dans le partage de l'Orient ?

Problème redoutable, dont la solution, on le conçoit, sera retardée le plus possible. On continuera donc à ménager le gouvernement turc actuel, faute de mieux. Tout au moins on devrait le forcer à joindre aux fonctionnaires musulmans dans l'administration des provinces, des fonctionnaires chrétiens qui aient la confiance des populations. Quoi qu'il en soit, « le Turc n'est que campé en Europe », comme on l'a dit, et le XXe siècle y verra remplacer partout le Croissant oppresseur par la Croix-rédemptrice.

25 décembre 1895. F. ALEXIS-M. G.

HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE
DANS LE CANTON DE FRIBOURG
(Suite.)

L'enseignement du chant est presque partout introduit dans les écoles allemandes du canton, mais il est passablement

négligé dans les écoles françaises, ce qui peut provenir soit du défaut des moyens nécessaires d'enseignement, soit de l'absence de goût et de dispositions pour cette branche. Pour le relever un peu, il fut décidé qu'à partir de 1878, les instituteurs qui n'observaient pas les prescriptions légales, ne pourraient pas obtenir de prime de première classe.

Les *Commissions d'écoles* étaient taxées de négligence. Tous les inspecteurs se plaignent de leur indifférence. Sans l'activité des ecclésiastiques, les écoles, dans beaucoup d'endroits, seraient tombées sans que la Commission se souciât de les relever. La plupart ne se présentent pas même à la visite annuelle de l'Inspecteur. L'arrêté du 1er décembre 1873 attribuait au Conseil d'Etat le droit de déposer les Commissions négligentes et de les remplacer par des visiteurs rétribués par la Caisse communale. Une amende fut fixée contre les membres indifférents. Plusieurs Commissions durent être remplacées par les visiteurs.

Inspection. Le décret de 1858 et les lois subséquentes laissèrent au Conseil d'Etat la répartition des cercles d'inspection. Tandis qu'avant 1857 le canton n'était divisé qu'en trois cercles, nous trouvons de 1857 à 1876, de 12 à 18 arrondissements; en 1872, il y en eut 19 avec 18 inspecteurs qui ne recevaient qu'une minime rétribution pour leurs dépenses; des raisons d'économie avaient fait prévaloir ce système. Pour apporter plus d'unité dans l'inspection et pour pouvoir plus facilement obtenir des spécialistes pour ces fonctions, on divisa, en 1876, le canton en 4 arrondissements d'inspection (2 français et 2 allemands) et on décerna aux inspecteurs un traitement de 2,000 fr. en moyenne avec l'indemnité de route; en 1879, on établit 5 arrondissements (2 allemands et 3 français), car l'expérience avait montré qu'il était impossible à un seul homme de visiter de 130 à 150 écoles, deux fois par an, surtout si l'on pense que ces visites devaient s'effectuer pendant les deux mois les plus défavorables de l'année. En 1882, on éleva à 4 les arrondissements de la partie française du canton, de sorte qu'il y en a actuellement 6.

La Direction de l'Instruction publique établit des *Conférences entre Inspecteurs :* elles ont lieu annuellement depuis 1873. Leur but est d'amener plus d'unité dans le travail et l'appréciation des Inspecteurs, de les mettre en rapport et leur fournir l'occasion d'échanger leur manière de voir.

Depuis 1875 les Préfets prirent part à ces utiles réunions, où l'on traitait toutes sortes de questions concernant l'école.

Organisation de la Commission des études. La loi de 1874 porte que la Commission des études peut se subdiviser en sections. L'arrêté du Conseil d'Etat du 29 janvier 1875 la divise en 4 sections :

La section française, composée de 4 membres; la section allemande, composée de 2; la section technique de 2. et la

section de Morat, de 4. Ce décret détermine en général les attributions de l'ensemble de la Commission et des différentes sections. L'arrêté du 8 novembre 1875 précise davantage la compétence de la « section de Morat » qui est sensiblement la même que celle de la précédente Commission centrale des écoles de Morat.

Les nombreuses absences illégitimes ne diminuent pas sensiblement bien que les moyens légaux aient été sévèrement appliqués.

En voici le nombre :

Gruyère,	pour 1877,	Fr. 902 80;	Pour 1879,	Fr. 443 60
Lac	«	« 515 75;	«	« 718 75
Glâne	«	« 375 80;	«	« 463 40
Veveyse	«	« 253 15;	«	« 277 30

Les autres punitions n'étaient pas épargnées, beaucoup de parents obstinés furent condamnés à la prison et dans nombre de localités les enfants conduits à l'école par le gendarme. Malgré cela le nombre des absences est encore tristement élevé ; sont consignées :

En 1851	150,630	absences légitimes et	209,357	absences illégitimes.	Total 359,987
« 1861	130,553	«	186,321	«	« 316,874
« 1871	140,290	«	116,555	«	« 256,845
« 1881	272,264	«	123,934	«	« 398,052

Il faut toutefois remarquer que les dernières années, les absences sont marquées plus exactement qu'auparavant. Les causes principales sont, d'après le compte rendu de 1878 : « Le départ pour la montagne dans les pays alpestres, le tressage de la paille, la pauvreté, le manque de vêtements et de souliers, le mauvais état des chemins et les amas de neige, joints au grand éloignement de l'école, l'insouciance des parents et la mauvaise volonté de bien des Commissions d'école, qui parais sent prendre à tâche de soutenir les élèves contre l'instituteur. « Il est même arrivé qu'on a cherché à détourner, par menaces, l'instituteur, de marquer des absences. Souvent des parents, même à l'aise, retiennent les plus grands enfants à la maison et préfèrent payer l'amende de 20 centimes pour une demi-journée, parce que cette amende leur est moins onéreuse que la journée d'un ouvrier. Les autorités locales chargées de les punir, cherchent au contraire à les excuser ou à les dispenser de l'accomplissement de la loi. Une réforme sous ce rapport était nécessaire et la Direction de l'Instruction publique résolut d'accroître les compétences de l'instituteur et de l'inspecteur, et de soumettre une proposition dans ce but, dans la session du Grand Conseil de mai 1883.

Une autre raison du mauvais état de l'instruction primaire, c'était les nombreuses écoles de *demi-journée* qui étaient la règle jusqu'à ces dernières années. En 1878, il y en avait encore 74, bien que de grands efforts aient été faits pour les changer en écoles d'une journée.

La loi de 1849 avait ordonné l'établissement de *Fonds d'école* dans toutes les communes; cependant en 1858, dans beaucoup d'endroits, les fonds n'existaient encore que sur le papier, ou bien ils n'étaient pas réellement constitués, ou bien ils avaient un autre emploi. On leva un impôt direct (25 cent. par 1,000 fr.) pour ce fonds, en ayant soin de s'assurer que les fonds qui devaient exister, d'après la loi, fussent réels. Les Préfets reçurent l'ordre d'en visiter les titres lors de la vérification des comptes. Le subside de l'Etat aux communes fut payé sans interruption, et le 17 juin 1872, en publiant un décret sur sa répartition, on menaça de le retirer aux communes qui ne rempliraient pas leurs devoirs envers l'école.

Lors de l'établissement d'un bureau spécial pour reviser les différents comptes des communes, on lui enjoignit d'examiner attentivement tous les fonds d'école. L'arrêté du 17 juillet 1877 précise les détails de l'administration des fonds d'école en général et cet examen amena au jour la découverte de plusieurs titres fictifs ou sans valeur. Tous ces faux titres furent annulés et les dettes de la Commission d'école ou de la commune furent sortis des comptes des fonds d'école.

La revision des titres fut terminée en 1881. Les comptes d'école sont dès lors examinés avec soin par le bureau de revision, parce que les communes sont toujours portées à employer les soldes disponibles de la Caisse, voire même les fonds, pour d'autres besoins de la commune. La publication annuelle de l'état des fonds d'école eut lieu régulièrement. Elle témoigne d'une augmentation constante : en 1849 : 412,492 fr. 02 ; en 1859 : 1,334,144 fr. 31 ; en 1869 : 2,150,829 fr. 38 ; en 1879 : 3,728,812 fr. 75 ; en 1881 : 3,949,816 fr. 46. *(A suivre.)*

CAUSERIE

Causons quelque peu du livre de lecture. C'est là un sujet qui n'a rien perdu de son actualité.

D'abord, on nous demande à tout propos si le livre du IIIe degré sera bientôt prêt.

Nous sommes bien aise de voir que l'on comprend enfin un peu mieux l'idée qui a inspiré notre nouveau livre de lecture. C'est là un heureux symptôme. En réalité, les livres du Ier et IIe degrés sont incomplets. Nous n'y trouvons qu'une partie de la grammaire, de l'histoire, de la géographie, etc. Sans le livre du IIIe degré, qui doit apporter le complément indispensable à l'étude de ces branches, on est obligé d'avoir, à côté des livres de lecture, des manuels d'histoire, de géographie, de grammaire, etc. C'est ce que nous disions et répétions sur tous les tons lorsqu'on discutait l'opportunité du IIIe degré. L'idée que les deux premiers livres pouvaient suffire prévalut devant la Commission des études. De là, le retard inexplicable pour plusieurs, apporté à l'élaboration du IIIe livre.

Aujourd'hui, on revient à la rescousse et l'on réclame le complément de l'œuvre commencée.